



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

culture et communication : archives

Question écrite n° 57068

Texte de la question

M. Yves Jégo appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le devenir du site des archives nationales de Fontainebleau dont l'importance en termes d'offre culturelle, éducative et historiographique, de source d'accès au droit et au savoir, d'expertise sur le développement des archives électroniques et d'emploi est cruciale. Depuis le vendredi 28 mars 2014, les unités 1 et 2 sont interdites au public et aux personnels. Cette décision fait suite à l'annonce d'un risque portant sur la stabilité structurelle de l'ouvrage et qui pourrait porter atteinte à la sécurité des personnes, mais qui n'a pas encore été confirmé. Loin de remettre en cause le principe de précaution, il semble nécessaire d'établir rapidement un juste diagnostic de la situation afin d'entamer rapidement les travaux nécessaires à la réouverture du site. En effet, au-delà de la situation des bâtiments et alors que la direction des archives nationales a annoncé son intention de transférer les fonds d'archives vers le site de Pierrefitte-sur-Seine, c'est bien la question de la pérennité du site de Fontainebleau qui semble se profiler. Il aimerait donc connaître à la fois le diagnostic technique réel et ce qu'elle envisage de mettre en œuvre afin d'assurer la pérennité du site.

Texte de la réponse

Le 28 mars 2014, le ministère de la culture et de la communication a été contraint en urgence d'interdire l'accès de deux des bâtiments du site des Archives nationales de Fontainebleau (Unités U1 et U2), à la suite de la remise d'un rapport du bureau d'études SETEC, qui faisait état de fragilités structurelles pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes. Cette mesure a eu pour conséquence de priver d'espaces de travail les 50 agents du site et de rendre inaccessibles les archives conservées dans les cinq niveaux de sous-sols. Le site n'a cependant pas été fermé, l'activité se poursuivant dans les autres bâtiments. Par la suite, des bâtiments modulaires ont été déployés de façon à réinstaller des bureaux pour l'ensemble des agents, le plan de charge des équipes a été révisé et les versements d'archives en provenance d'autres administrations ont pu reprendre en septembre 2014. Une opération de récupération des matériels de travail s'est déroulée du 3 au 16 décembre 2014. Elle a permis de pénétrer aux rez-de-chaussée, 1er et 2e étages et 1er sous sol pour mettre en sécurité les bâtiments, récupérer des archives (en particulier des archives électroniques), les dossiers de travail et les affaires personnelles des agents. Cette opération a été conduite sous la responsabilité de l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture (OPPIC), après qu'aient été observés pendant plusieurs semaines les mouvements des bâtiments à l'aide d'instruments de mesure (clinomètres, fissuromètres, théodolites). Toutes les garanties ont été prises pour assurer la sécurité de l'opération, avec notamment la mise en place d'un PC de pilotage et la participation des services de la préfecture à l'opération. Le déroulement satisfaisant de cette opération permet désormais d'envisager l'extraction des archives selon des modalités similaires. Une instrumentation des niveaux -2 à -5 des Unités 1 et 2 est en cours. De nouveaux outils de mesure seront installés fin juin et feront l'objet d'observations durant les deux mois d'été. En septembre, en fonction des résultats, le déménagement des archives pourrait être très progressivement envisagé. Toutes les garanties seraient prises pour assurer la sécurité de l'opération ; le dispositif mis en place en décembre serait repris et amplifié. L'entrée dans les bâtiments permettrait d'effectuer le constat de l'état des collections, de

procéder à des vérifications techniques et de réaliser les études nécessaires pour préciser le coût de restructuration des unités U1 et U2. Dans un premier temps, seules les archives prioritaires et les plus demandées (fort taux de consultation, valeur patrimoniale spécifique) devraient être extraites. Parallèlement les services du ministère de la culture et de la communication poursuivent les expertises techniques et financières relatives à l'avenir de ce site.

Données clés

Auteur : [M. Yves Jégo](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57068

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 16 décembre 2014

Question publiée au JO le : [10 juin 2014](#), page 4630

Réponse publiée au JO le : [23 juin 2015](#), page 4755